

---

## Programme de travail 2020 - 2021 du pôle commun Arcep - CSA

---

La convention signée le 2 mars 2020 entre l'Arcep et le CSA institue la mise en place d'un pôle commun ayant pour mission d'approfondir les connaissances et analyses techniques et économiques des marchés du numérique relevant des champs de compétences des deux institutions.

Ce programme de travail vise à apporter des éléments d'appréciation des offres et de l'économie des plateformes numériques aux acteurs des secteurs concernés, aux consommateurs et aux pouvoirs publics. Les travaux, qui prendront des formes variées, doivent également contribuer à la conception et à la mise en place des nouveaux outils et des nouvelles modalités de régulation nécessaires à l'exercice par l'Arcep et le CSA de leurs compétences présentes et à venir à l'égard des plateformes numériques.

La programmation 2020 - 2021 inaugure ce dispositif qui pourra être amené à évoluer les années suivantes, notamment en intégrant des projets voire une programmation pluriannuels.

### 1. Des études communes

- **L'offre de vidéo à la demande par abonnement**

Cette étude, pour laquelle l'Hadopi est également partenaire, reviendra en profondeur sur l'évolution de l'offre de services de vidéo à la demande par abonnement et ses effets sur les usages des consommateurs, notamment illicites. Elle s'intéressera en outre aux incidences économiques et environnementales de l'évolution de la VàDA sur le marché des télécoms. L'Autorité de la concurrence et le CNC apporteront également leurs concours aux réflexions.

➤ Echéance de publication : quatrième trimestre 2020

- **Enjeux environnementaux de la diffusion et de la distribution de contenus audiovisuels**

Ces travaux permettront d'approfondir certaines questions concernant les enjeux environnementaux de la consommation de services en ligne et de la diffusion hertzienne de contenus. Ils viendront renforcer l'expertise et les travaux des deux autorités dans leurs domaines respectifs. L'ADEME sera certainement à associer à cette démarche.

➤ Echéance de publication : premier semestre 2021

- **Les principes et enjeux économiques de la recommandation algorithmique**

Dans la continuité des premiers travaux engagés par le CSA, le Pôle numérique s'intéressera aux principes de construction et de fonctionnement des algorithmes de recommandation des plateformes numériques. Cette étude aura également pour objectif d'étudier l'économie de la recommandation algorithmique, notamment publicitaire.

➤ Echéance de publication : premier semestre 2021

## 2. Des référentiels partagés

- **Référentiel des usages numériques**

Le référentiel des usages numériques articulera en un premier temps les données de l'Arcep et du CSA en connectivité, équipements et usages numériques, issues notamment du Baromètre du numérique<sup>1</sup> et de l'Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers<sup>2</sup>. Une version plus avancée sera rendue publique en fin d'année 2020.

➤ Echéance de première publication : quatrième trimestre 2020

- **Forum des terminaux**

Le Forum des terminaux sera le réceptacle de l'ensemble des données, informations et études relatives aux terminaux (*smartphones*, enceintes connectées, etc.), à leur utilisation et aux questionnements qu'ils soulèvent. Cet espace numérique sera régulièrement nourri des divers travaux réalisés par les membres du pôle<sup>3</sup> ou par d'autres entités<sup>4</sup>.

➤ Echéance de mise en ligne : quatrième trimestre 2020

---

<sup>1</sup> CREDOC pour Arcep, CGE et Agence du numérique.

<sup>2</sup> Médiamétrie pour CSA, DGMIC et ANFR.

<sup>3</sup> Notamment des travaux sur les fournisseurs de contenus et d'applications.

<sup>4</sup> Moyennant leur accord.

### 3. Des échanges sur la régulation actuelle et future à l'ère numérique

- **Ateliers de partage de bonnes pratiques**

Ces ateliers permettront d'échanger sur les activités respectives de l'Arcep et du CSA et viendront renforcer l'expertise des deux autorités dans leurs domaines respectifs.

➤ Périodicité : continue

- **Atelier sur les nouvelles modalités de régulation à l'ère numérique**

Le premier atelier portera sur la donnée et les modalités de son exploitation au service de la régulation. La « régulation par la donnée » est désormais un des outils de régulation à l'ère numérique, reposant sur la collecte, l'exploitation et la restitution de données notamment dans une logique de supervision et de détection, ou encore pour éclairer les choix des utilisateurs et mieux orienter le marché.

➤ Périodicité : continue

### 4. Des actions au bénéfice de la protection des mineurs contre les contenus pornographiques en ligne

L'Arcep et le CSA pilotent les travaux du Comité de suivi sur la prévention de l'exposition des mineurs aux contenus pornographiques en ligne avec deux axes de travail principaux : d'une part, la mise en place d'une plateforme d'information sur les outils de contrôle parental et, d'autre part, la réalisation d'un baromètre permettant de mesurer l'utilisation de ces outils.

Les travaux en cours portent sur la conception du site et le recensement des contenus à publier sur la plateforme, avant le lancement de la phase de production des contenus manquants et la réalisation technique du projet sur la base du cahier des charges préparé par les régulateurs. En attendant la mise en place de la plateforme, une première communication sur l'initiative va être publiée sur les sites de l'Arcep et du CSA.

S'agissant du baromètre, les régulateurs consolident les données transmises à intervalles réguliers par les acteurs concernés et animent les travaux sur l'enrichissement et la fiabilisation des indicateurs.

➤ Echéance de mise en ligne de la plateforme : fin 2020

➤ Echéance de mise à jour du baromètre : trimestrielle